

# L'école publique en Haute-Marne

## AU SOMMAIRE :

Page 1 : édito  
Page 2 : résultats du mouvement  
Page 3 : élections paritaires  
Page 4 : Réunions d'info syndicale  
*Annexes : bulletin de syndicalisation  
Calendrier, bulletin FSU académique*

C'est une rentrée bien particulière à plusieurs titres.

La mise en place des « nouveaux rythmes » aurait dû être un des leviers d'une nouvelle dynamique pour l'éducation. A contrario, cette réforme n'est en rien garante d'une amélioration des conditions d'apprentissage des élèves. Elle dégrade encore, quasi généralement, notre pouvoir d'achat et nos conditions de travail, désorganise le service public d'éducation et favorise l'enseignement privé...

C'est aussi, et c'est tant mieux, pour la première fois, une femme qui se voit confier la mission de ministre de l'Education Nationale. Mais déjà, elle subit les attaques honteuses, sexistes et racistes, de groupes réactionnaires alors que les idées du FN tendent à se banaliser dans un climat des plus malsains.

Cette année sera aussi celle des élections professionnelles. Face aux solidarités qui s'effiloquent, à l'individualisme toujours grandissant, l'action syndicale est primordiale.

Le remaniement a contribué à lever les dernières ambiguïtés sur la politique gouvernementale. Et c'est notamment pour la défense de la Fonction Publique que le SNUipp, avec la FSU, se mobilisera très rapidement.

Localement, ce sont vos délégués des personnels qui, pendant tout l'été ont répondu aux messages notamment des collègues sans poste inquiets puis préparé la CAPD du 27 août. Nous étions présents aussi pour accueillir les nouveaux collègues (stagiaires) le 26 août à la DSDEN.

Dès maintenant, le SNUipp-FSU 52 vous donne rendez-vous aux réunions d'information syndicale les 1er et 8 octobre, sur le temps de classe.

Cathy Jacques

**Voter c'est facile !**

A partir du 22 septembre, vous pourrez créer votre « espace électeur ». Quelques étapes nécessaires avant de pouvoir voter du 27 novembre au 4 décembre. En prérequis, maîtriser votre messagerie professionnelle ! Suivez bien les instructions et n'hésitez pas à nous contacter.

**SNUipp-FSU 52**

**17 rue de Verdun 52000 CHAUMONT**

**03.25.02.78.69**

**snu52@snuipp.fr**

**<http://52.snuipp.fr>**



## Résultats des ajustements du mouvement :

Pour des raisons de confidentialité, nous ne mettons aucun nom sur ce qui paraît sur le site



Compte rendu des CAPD  
<http://52.snuipp.fr/>

Un certain nombre d'affectations nécessitent des explications et vous êtes nombreux-ses à nous interpeler. Nous donnons toutes les précisions nécessaires car il y a souvent des rumeurs fausses qui circulent.

Ainsi, pour exemple, il était clairement établi que les 5 collègues en surnombre étaient rattachés à la circo de St-Dizier mais étaient susceptibles d'être envoyés dans TOUT le département. Malgré tout, le risque était très grand qu'ils restent sur St-Dizier, cela explique que ces postes n'ont été attribués qu'en dernier lieu. Aujourd'hui, une de ces collègues à faible barème a « la chance » d'être sur Langres et est enviée par beaucoup d'autres. Elle n'a pas « changé » de poste. : Ce n'est pas à la suite d'une réclamation mais bien une utilisation normale d'une collègue en surnombre et en fonction du barème !

Un certain nombre d'explications se trouve dans les compte rendu de CAPD que nous vous incitons à lire sur le site du SNUipp-FSU 52.

Malgré tout, il y a certaines décisions de l'administration que nous ne cautionnons pas ! Récemment effectivement, un échange a eu lieu entre deux collègues qui l'ont réclamé auprès de l'IA. Si pour une collègue cela ne lèse personne, l'autre obtient par contre un poste qui aurait dû revenir à quelqu'un ayant un barème supérieur. Nous avons fait connaître notre mécontentement à l'IA mais ne pouvons garantir que cela ne se reproduira pas...

## Du nouveau pour les directeurs

- revalorisation de la prime de direction

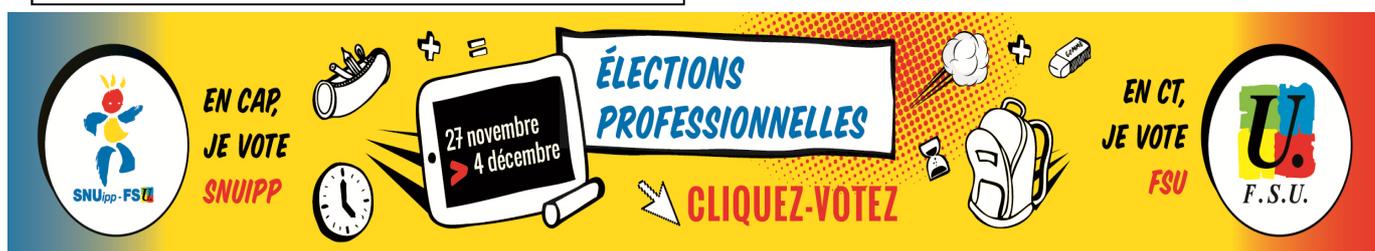
	2013	A la rentrée 2014
Classe unique	158,13 €	173,50 €
2 à 3 classes	208,13 €	223,68 €
4 classes	208,31 €	238,06 €
5 à 9 classes	284,42 €	292,11 €
10 classes et +	345,08 €	345,08 €

- allègement de l'APC

nombre de classes	allègement ou décharge sur le service d'APC
1 à 2	6h
3 à 4	18h
au delà de 5	36h

## APC : Le SNUipp-FSU appelle les équipes à utiliser librement les heures d'APC

Le SNUipp-FSU demande que les 108h soient laissées à disposition des équipes pédagogiques qui en définiront elles-mêmes les contenus. Il appelle à ne pas faire remonter les tableaux de contrôle.



Les élections professionnelles vont avoir lieu du 27 novembre au 4 décembre par voie électronique. C'est un moment fort pour notre profession. Il s'agit de déterminer la représentativité de chaque syndicat et d'élire les représentants du personnel en commission administrative paritaire départementale (CAPD) et en comité technique académique (CTA). Cela sera l'occasion de reconduire l'action et la représentativité du SNUipp-FSU 52 et de ses représentant-es.

### Commissions administratives paritaires départementale et nationale (CAPD et CAPN)

En CAPD et en CAPN, les délégués du personnel interviennent sur tout ce qui concerne la carrière :

- mouvement, mutations interdépartementales, affectation à l'étranger,
- promotions, accès au corps des PE, accès à la hors-classe,
- demandes de temps partiels, de disponibilités,
- demandes de congés de formation, de stages de formation,
- démissions, discipline... Les délégués du personnels du SNUipp-FSU vous écoutent, vous défendent, vous conseillent. Ils interviennent pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes. Elles et ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

### Comités techniques académiques et ministériel (CTA et CTM)

Les comités techniques traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation :

- gestion des moyens (carte scolaire, moyens attribués à la formation...),
- hygiène, sécurité, conditions de travail,
- les règles statutaires (recrutement, grille indiciaire...)
- formation, développement des compétences et qualification professionnelle...

Cette élection permet également de vous représenter dans de nombreuses instances (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, conseil départemental de l'éducation nationale, comité de réforme, conseil supérieur de l'éducation, conseil supérieur de la fonction publique...).

Le SNUipp-FSU sera présent sur les listes de la FSU avec les enseignants du second degré, les personnels administratifs, les personnels de santé, d'inspection, de direction d'établissement du second degré, les assistants sociaux...

# R

## éunion d'informations syndicales

...ouvertes à tou-te-s les collègues syndiqué-e-s au SNUipp-FSU ou non ... et aux non syndiqué-e-s

**CHAUMONT**  
**Iufm salle AI**  
**Mercredi 8 octobre**  
**9h/12h**

**Bettancourt-la-Ferrée**  
**Complexe Jean Jaures**  
**Mercredi 1er octobre**  
**9h/12h**

### Des avancées pour le droit syndical ?

Pas sûr...

Nous avons désormais droit à 3 RIS par année scolaire. La nouvelle circulaire nous autorise à assister à seulement une des 3 sur le temps devant élèves.

Jusqu'en 2008, toutes les RIS avaient lieu sur le temps de classe. Après 2008, l'obligation de les tenir hors temps de classe a fait nettement baisser le nombre de participants. Preuve que vous êtes nombreux à préférer qu'elles aient lieu sur le temps devant élèves.

De plus, les déduire des 18h d'animation pédagogique limite encore un peu plus le peu de formation continue qui nous reste...

Et une fois de plus, c'est la nécessité pour l'administration, d'assurer la continuité de la prise en charge des élèves qui va entraver le droit syndical !

En effet, l'administration nous a déjà fait comprendre qu'elle appliquerait les textes et qu'aucune école ne doit fermer, sachant qu'il y a déjà pénurie de remplaçants...

En cas de refus de l'administration, faites-nous le savoir le plus rapidement possible.

**Le droit syndical ne s'use que s'il ne sert pas !**

COMMENT PARTICIPER

A UNE ½ JOURNÉE D'INFORMATION SYNDICALE ?

Signaler votre présence à cette réunion par mél à la circonscription une semaine à l'avance de manière à faciliter votre remplacement et remplissez le formulaire de demande d'autorisation d'absence :

Dans la partie *Autorisation relevant de la décision du directeur académique* cocher *droit syndical* et *réunion d'information*.

**S'informer, échanger, agir...**

